



Dakar, le 15 MARS 2020

Le Ministre

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la prévention contre la pandémie COVID 19, la communauté maritime internationale est particulièrement sensible à la propagation du virus, notamment à bord des navires à passagers.

Cette vulnérabilité est consécutive au confinement pendant plusieurs heures, voire des jours, pour ce type de navire.

C'est pourquoi, en application des décisions fortes prises par **le Chef de l'Etat**, le 14 mars 2020, en plus de l'annulation des escales de navires de croisière jusqu'à nouvel ordre, les rotations des navires à passagers sont suspendues sur l'ensemble du territoire national.

Les chaloupes de la liaison maritime Dakar-Gorée restent en activité, **exclusivement**, pour le transport des habitants résidents de l'île de Gorée.



Alioune NDOYE